

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DU 174 Dénominations rue Germaine de Staël et rue Élisabeth Vigée Le Brun (15e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les plans annexés à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose de substituer la dénomination « rue Germaine de Staël » à celle de « rue de Staël » et la dénomination « rue Élisabeth Vigée Le Brun » à celle de « rue Vigée-Lebrun » (15e) ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 28 octobre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination « rue Germaine de Staël » est substituée à celle de « rue de Staël », pour la rue commençant au 11 rue Lecourbe et finissant au 166 rue de Vaugirard (15e).

Article 2 : La dénomination « rue Élisabeth Vigée Le Brun » est substituée à celle de « rue Vigée-Lebrun », pour la rue commençant au 41 rue du Docteur Roux et 54 rue des Volontaires et finissant au 106 rue Falguière (15e).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO